

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine Modification N°5 du plan local d'urbanisme de la commune de Colombes

Le public est informé que par arrêté n°2022/157 du 28 novembre 2022, le Président de l'EPT Boucle Nord de Seine a prescrit la modification N°5 du PLU de la commune de Colombes et que le conseil de territoire a délibéré à son initiative le 8 décembre 2022 sur les objectifs et les modalités de concertation préalable sur ce projet de modification de PLU.

La concertation préalable se déroulera du 23 janvier 2023 au 24 février 2023 inclus. La durée de la mise à disposition du projet de modification est de 33 jours.

Le projet de modification du PLU porte sur une évolution des règles d'urbanisme sur deux secteurs de projet :

- Le site du parc technologique des Fossés-Jean, dans le nord de la commune, qui serait reconverti en un site d'habitat et d'activités en pied d'immeuble, dans un quartier prochainement desservi par le tramway T1 ;
- Un site d'ancienne activité cinématographique dans le quartier des Vallées, aujourd'hui inoccupé, qui serait réhabilité en un îlot à caractère résidentiel.

Les modalités de mise à disposition du projet de modification n°5 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Colombes sont les suivantes :

- Publication d'informations dans le journal municipal de Colombes ainsi que sur le site internet de Colombes (<https://www.colombes.fr>) et de l'EPT Boucle Nord de Seine (<https://www.bouclenorddeSeine.fr>) ;
- Information par voie d'affichage au siège de l'EPT Boucle Nord de Seine et en Mairie de Colombes ;
- Organisation de deux réunions publiques, l'une sur le parc technologique des Fossés-Jean et l'autre sur le site 5 avenue Carnot ;
- Un dossier de concertation sur le projet de modification sera mis à disposition du public :
 - Au siège de l'EPT, 1 bis, rue de la Paix à Gennevilliers, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h45 et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 ;
 - A la direction de l'urbanisme de la ville de Colombes, 42, rue de la reine Henriette, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ;

Le projet de modification n°5 du PLU de Colombes sera également consultable sur les sites Internet de l'EPT Boucle Nord de Seine et de la commune de Colombes ;

Le public pourra formuler ses observations :

- Sur le registre accompagnant le projet de modification mis à disposition ;
- Sur le registre électronique accompagnant le dossier de concertation sur le site internet de Colombes et de l'EPT Boucle Nord de Seine ;
- En adressant un courrier à l'attention du Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine, 1 bis, rue de la Paix – 92230 Gennevilliers ;
- Par courriel à l'adresse indiquée sur les sites Internet de l'EPT Boucle Nord de Seine (et de la commune de Colombes dans la rubrique dédiée à la procédure de modification n°5 du PLU ;